

Fiche #2

Plan de vigilance Ecowatt rouge Coupures possibles à J+3

Le signal rouge est activé lorsqu'il n'y a pas assez d'électricité pour couvrir tous les besoins en France. Dans les cas rares où tous les besoins en électricité ne pourraient pas être couverts, des coupures locales, maîtrisées et d'une durée maximale d'environ 2h pourraient être organisées.

Même en cas d'alerte, les coupures ne sont pas une fatalité. En effet, ces dernières peuvent être annulées jusqu'à la dernière minute, si finalement la demande est plus faible que prévu. C'est pourquoi baisser sa consommation sera particulièrement important dans ces périodes.

En cas de vigilance Ecowatt rouge, les personnels de l'université seront informés par mail, via l'application Ecowatt et via l'alerte sms.

- Téléchargez l'application Ecowatt
- Inscrivez-vous à l'alerte sms : ENT > Mon bureau > Gérer mon IDNUM > Mes coordonnées

Agir en cas de signal écowatt rouge

Organisation des activités

Réduire la consommation électrique et a minima :

- Veiller à éteindre les copieurs et imprimantes sauf besoins avérés
- Eteindre les écrans d'appoint et fonctionner sur les écrans intégrés des ordinateurs portables ou sur un seul écran pour les ordinateurs fixes.
- Privilégier l'utilisation des batteries d'ordinateur et appareils mobiles (recharger entre 13h et 18h ou en soirée à partir de 20h et jusqu'à 8h)
- Procéder aux sauvegardes des données numériques (inutile pour les données stockées sur des services portés par la DSI comme les partages réseau et UBcloud)
- Couper les éclairages non essentiels
- Couper l'alimentation des appareils non essentiels (machine à café, téléphone portable...)
- Eviter de recharger les véhicules électriques pendant les périodes de tension (8h-13h et 18h-20h)
- Eteindre les écrans d'affichage dynamique dans les bâtiments
- Mutualiser l'utilisation des réfrigérateurs domestiques

Fonctionnement des services numériques

- Lors de périodes Ecowatt rouge, l'ensemble des services numériques applicatifs ainsi que les réseaux administrés par la DSI fonctionnent normalement y compris pour les personnes en télétravail.

Dans les laboratoires de recherche

- Reprogrammer lorsque cela est possible les expérimentations/travaux pratiques particulièrement consommateurs d'électricité
- Engager l'arrêt préventif des activités et équipements notamment scientifiques **sensibles aux coupures électriques**.
- Pour les **équipements** nécessitant un arrêt sur plusieurs jours, contacter la cellule opérationnelle (ecowattUB@u-bordeaux.fr) pour organiser lorsque cela est possible le secours éventuel de ces équipements
- Apporter une vigilance toute particulière en matière d'hygiène et sécurité, en lien avec les assistants de prévention, aux éléments déjà établis dans les documents uniques de prévention des risques
- Anticiper les situations à risque en cas de coupure, notamment pour ce qui relève du stockage des produits dangereux
- Anticiper les procédures d'arrêt des équipements informatiques non secourus.

Dans les composantes de formation

- Anticiper les procédures d'arrêt des équipements informatiques non secourus et des salles informatique pédagogiques.
- Les facultés, instituts, unités de formation veillent à réorganiser au cas par cas les activités d'enseignement et les examens : passage aux cours à distance, report, ... et à reprogrammer, lorsque cela est possible, les travaux pratiques particulièrement consommateurs d'électricité.

Dans les bibliothèques universitaires

- Maintien des horaires d'ouverture habituels.

Gestion des activités événementielles

Les organisateurs de congrès, colloque, séminaire, évènements associatifs, ... sont invités à :

- Veiller à réduire la consommation électrique de l'événement.
- Anticiper un éventuel report ou une annulation en cas de coupure avérée.

Pour les personnes en situation d'encadrement

- Afin de réduire la consommation électrique sur le site, **veiller à organiser et planifier le recours au télétravail exceptionnel**, lorsque c'est possible et compatible avec l'activité de la structure.
- Le N+1 analyse les activités qui nécessitent une programmation d'astreintes **pendant la coupure**, liées à la mise en sécurité des biens et des personnes, et en identifiant les reports d'activités (de type examens) qui pourraient avoir une conséquence dans l'organisation des services avec un recours aux sujétions.
- **Tenir à jour** le tableau de recensement télétravail ainsi que les situation spécifiques des agents : astreinte ou sujétion ...).
- La liste des personnels autorisés à rester en cas de coupure sera communiquée à la cellule opérationnelle du pôle Patrimoine et environnement : ecowattUB@u-bordeaux.fr

- Rappeler à l'ensemble des agents les dispositifs de fermeture et d'interdiction d'accès au bâtiment en cas de coupure avérée (cf. fiche #3)

Impact des éventuelles coupures sur l'activité

- Transmettre en amont à la cellule opérationnelle du pôle Patrimoine et environnement l'information sur les risques éventuels liés à l'activité de la structure en cas de coupure :
ecowattUB@u-bordeaux.fr